

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS529

présenté par

Mme Morel, rapporteure thématique, M. Midy, rapporteur M. Masségia, rapporteur thématique
Mme Clapot, rapporteure thématique et Mme Le Hénanff, rapporteure thématique

ARTICLE 5 TER

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Ces peines »

les mots :

« Les peines prévues au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.